

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1466

12 juin 2012

SOMMAIRE

2C Investments GmbH	70368	Tenaris S.A.	70347
2 L 2 I (La Luxembourgeoise d'Investissements Industriels)	70361	The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l.	70337
Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l.	70347	TK-Design and More S. à r. l.	70348
Bach Investments S.A.	70350	Toitures Mutsch SA	70360
Bach S.A.	70350	TRE International S.A.	70349
BIP Investment Partners S.A.	70322	TRE International S.A.	70352
Blue Blade S.à r.l.	70356	Tuscany Rig Leasing S.A.	70368
BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l.	70338	UBS Luxembourg Sicav	70354
BRE/German Hotel Holding II S.à r.l.	70355	UBS Luxembourg Sicav	70354
Camlux S.à r.l.	70348	Unilux International	70355
Cuprum Holding Limited	70366	Unilux International	70355
Fairfax S.A.	70323	Unilux International	70360
Fliesen & Verputz Funk S.à r.l.	70363	Vattenfall Reinsurance S.A.	70363
Highland Marine S.A.	70333	Vattenfall Reinsurance S.A.	70361
Inmet Panama I S.à r.l.	70338	V.B.M. S.à r.l.	70368
Innisfree ISF S.à r.l.	70333	Vendôme Real Estate S.A.	70360
Iris Productions S.A.	70352	Venetie Ventures S.A.	70364
KGX Gesellschaftsbeteiligung S.à r.l.	70364	Vip Real Estate S.A.	70323
Locadin S.à r.l.	70347	Voltage	70360
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	70336	Waste Treatment and Trading Company S.A.	70365
Renaissance Asset Managers (Luxembourg) S.A.	70365	Weber Investment S.A.	70365
Russian Mortgage Backed Securities 2006-1 S.A.	70367	Webfinance S.A.	70367
Saxony Acquisition S.à r.l.	70323	Wiltz RCG Re SCA	70365
Siemens	70354	Wiltz RCG Re SCA	70364
Synergix International S.A.	70336	Yachting Service S.A.	70367
		Zolid Sàrl	70367
		ZT Poland II SCA	70368

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de BIP Investment Partners S.A. qui s'est réunie au siège de BGL BNP Paribas S.A. le 11 mai 2012

1. Que les mandats d'administrateurs de Monsieur Alain Georges et Monsieur Pierre Schneider se terminent au 11 mai 2012.

2. Que le conseil constate le départ de Monsieur Olivier Meyers avec effet au 15 avril 2012.

3. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur Romain Bausch (adresse professionnelle: 1, Château de Betzdorf, L- 6815 Betzdorf) administrateur, pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur Romain Bausch a un pouvoir de signature A.

4. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur Norbert Becker (adresse professionnelle: 1B, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg) administrateur, pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur Norbert Becker a un pouvoir de signature A.

5. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur Nicolas Buck (adresse professionnelle: Bâtiment IVY, 13-15 Parc d'activités, L-8308 Capellen) administrateur, pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur Nicolas Buck a un pouvoir de signature A.

6. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur Marc Giorgetti (adresse privée: 2, Route de Luxembourg, L-7423 Dondelange) administrateur, pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur Marc Giorgetti a un pouvoir de signature A.

7. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur Pit Hentgen (adresse professionnelle: 9, Rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange) administrateur, pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur Pit Hentgen a un pouvoir de signature A.

8. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur Claude Kremer (adresse professionnelle: 14, Rue Erasme, L-2082 Luxembourg) administrateur, pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur Claude Kremer a un pouvoir de signature A.

9. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur Bruno Lambert, (adresse professionnelle: 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg) administrateur, pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur Bruno Lambert a un pouvoir de signature A.

10. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur Eric Martin, (adresse professionnelle: 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg) administrateur, pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur Eric Martin a un pouvoir de signature A.

11. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur François Pauly, (adresse professionnelle: 69, Route d'Esch, L-2953 Luxembourg) administrateur, pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur François Pauly a un pouvoir de signature A.

12. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur Georges Prost, (adresse privée: 10, Rue de la Fontaine, CH-1094 Paudex), pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur Georges Prost a un pouvoir de signature A.

13. Que l'Assemblée générale de BIP Investment Partners S.A. décide de nommer Monsieur Michel Wurth, (adresse professionnelle: 24-26, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg), pour une durée déterminée se terminant à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2015. Monsieur Michel Wurth a un pouvoir de signature A.

14. Que le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2012 en 2013, le mandat de réviseur d'entreprises de la société Ernst & Young S.A. établie et ayant son siège social à L -5365 Münsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Viviane Graffé / Bruno Lambert

Company Secretary / Administrateur

Référence de publication: 2012057527/54.

(120081025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Fairfax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 57.947.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 janvier 2012

Quatrième résolution:

L'Assemblée prend également note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Septième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK. L'Assemblée désigne à partir du 23 janvier 2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Huitième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING. L'Assemblée désigne à partir du 23 janvier 2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAIRFAX S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012057646/24.

(120080787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Vip Real Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.459.

—
Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme VIP REAL ESTATE S.A., R.C.S. Luxembourg B 110459 avec effet au 31 mars 2012.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Pour avis sincère et conforme
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012053571/12.

(120074731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Saxony Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.756.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of May.

Before the undersigned, maître Joseph Elvinger, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo European Principal Finance Fund L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under number WK-20000,

here represented by Peter Dickinson, whose professional address is 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Saxony Acquisition S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirtyfirst (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either

(a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2012.

Subscription and Payment

Apollo European Principal Finance Fund L.P., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300,-)

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as a Class A managers of the Company for an unlimited duration:
 - William Schulze, born on 16 July 1959 in Wisconsin, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
 - Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following are appointed as a Class B managers of the Company for an unlimited duration:
 - Peter Dickinson, born on 1 March 1966 in Nuneaton, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Philip Godley, born on 21 March 1974 in Sheffield, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
 - James Saout, born on 11 October 1978 in Jersey, with professional address at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT.
3. The registered office of the Company is located at 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.
4. Deloitte S.A., having its registered office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, is appointed as approved external auditor of the Company for an unlimited duration.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre mai,

Par devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo European Principal Finance Fund L.P., une société en commandite (partnership) régie par et existant sous les lois des îles Cayman, dont le siège social se situe à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands enregistrée auprès du registre des îles Cayman des sociétés en commandite (the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships) sous le numéro WK-20000,

représentée par Peter Dickinson, avec adresse professionnelle à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Saxony Acquisition S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2012.

Souscription et Libération

Apollo European Principal Finance Fund L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée illimitée:

- William Schulze, né le 16 juillet 1959 au Wisconsin, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée illimitée:

- Peter Dickinson, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- James Saout, né le 11 octobre 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT.

3. Le siège social de la Société est établi au 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Deloitte S.A., ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée illimitée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête du comparant que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. DICKINSON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 9 mai 2012. Relation: LAC/2012/21328. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057295/521.

(120079788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Highland Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 148.274.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mars 2012, le Conseil a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Georges MAJERUS, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en sa qualité d'administrateur et Président de la société avec effet immédiat.

2. Les administrateurs restants ont coopté Monsieur Jean-Pierre DE WOLF, avec adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et Président au sein du Conseil d'Administration. Monsieur Jean-Pierre DE WOLF terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

3. Monsieur Gustavo STRASSENER, Administrateur et Monsieur Philippe JANSSENS, Administrateur et Administrateur-délégué de la Société demeurent professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012053859/19.

(120075010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Innisfree ISF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 96.459,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.570.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of March,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

Innisfree Nominees Limited, an English private limited company registered with Companies House under number 03039792 (hereinafter "the Sole Shareholder"), with registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, here represented by Mr. Walter Tocco, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on under private seal;

The proxy signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Innisfree ISF S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to sixty-seven thousand and nineteen Canadian Dollars (CAD 67.017,-) and incorporated pursuant to a deed

of Maître Joseph Elvinger dated 21 May 2010, published on 15 July 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1449, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 153570 (the "Company").

The Articles of Incorporation ("the Articles") of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 March 2011 published on 15 June 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1285

The Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Contribution in cash for the amount of twenty-nine thousand four hundred and forty-two Canadian dollars (CAD 29,442.-) (the "Contribution") and to raise it from the current amount of sixty-seven thousand and seventeen Canadian dollars (CAD 67,017.-) to the respective amount further to the contribution.

2. Issuance of twenty-nine thousand four hundred and forty-two (29,442) new class A share-quotas with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.) each, having the same rights and privileges as the existing class A sharequotas;

3. Payment and subscription of new share-quotas;

4. Amendment of article 5 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to contribute in cash the amount of twenty-nine thousand four hundred and forty-two Canadian dollars (CAD 29,442.-) (the "Contribution") in order to increase the share capital of the Company from its current amount of sixty-seven thousand and seventeen Canadian dollars (CAD 67,017.-) to ninety-six thousand four hundred and fifty-nine Canadian dollars (CAD 96,459.-) and to issue twenty-nine thousand four hundred and forty-two (29,442) new class A share-quotas with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing class A share-quotas.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe the new twenty-nine thousand four hundred and forty-two (29,442) new class A share-quotas with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing class A share-quotas, as was certified to the undersigned notary by production of a bank certificate.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the first part of article 5 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and shall read from now on as follows:

" Art. 5. Share capital. The share capital is set at ninety-six thousand four hundred and fifty-nine Canadian dollars (CAD 96,459.-) represented by:

1. Nineteen thousand one hundred (19,100) ordinary share-quotas (the "Ordinary Share-quotas"),
 2. Seventy-three thousand one hundred and fifty-nine (73,159) class "A" share-quotas (the "Class A Share-quotas"),
 3. Three thousand and five hundred (3,500) class "B" share-quotas (the "Class B Share-quotas"),
 4. One hundred (100) class "C" share-quotas (the "Class C Share-quotas"),
 5. One hundred (100) class "D" share-quotas (the "Class D Sharequotas"),
 6. One hundred (100) class "E" share-quotas (the "Class E Share-quotas"),
 7. One hundred (100) class "F" share-quotas (the "Class F Share-quotas"),
 8. One hundred (100) class "G" share-quotas (the "Class G Sharequotas"),
 9. One hundred (100) class "H" share-quotas (the "Class H Share-quotas"),
 10. One hundred (100) class "I" share-quotas (the "Class I Share-quotas"),
- with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.

The Class A to I Share-quotas are together referred to as the "Specific Class of Share-quotas" and the Ordinary Share-quotas and share-quotas of Specific Class of Share-quotas are together referred to as the "Share-quotas".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,350.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-trois mars,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Innisfree Nominees Limited, une private limited company de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 03565361, ayant son siège social au Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, ("l'Associé Unique") représentée aux fins des présentes par Monsieur Walter Tocco, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Innisfree ISF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de CAD 67.017,- (soixante-sept mille dix-sept dollars canadiens) constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 21 Mai 2010, publié le 15 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1449, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 153570 (la «Société»).

Les Statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date 24 mars 2011, publié le 15 juin 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1285.

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Apport en numéraire de CAD 29.442,-(vingt-neuf mille quatre cent quarante-deux dollars canadiens («l'Apport») afin de porter le capital social de son montant actuel de CAD 67.017,-(soixante-sept mille dix-sept dollars canadiens) à due concurrence du montant de l'apport.

2. Emission de 29.442 (vingt neuf mille quatre cent quarante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale CAD 1,- (un dollar canadien), chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes.

3. Paiement et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales.

4. Modification de la première partie de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'effectuer un Apport en numéraire d'un montant de CAD 29.442,- (vingt-neuf mille quatre cent quarante-deux dollars canadiens) («l'Apport») afin de porter le capital social de son montant actuel de CAD 67.017,- (soixante-sept mille dix-sept dollars canadiens) à CAD 96.459, (quatre-vingt seize mille quatre cent cinquante-neuf dollars canadiens) et d'émettre 29.442 (vingt-neuf mille quatre cent quarante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale CAD 1,- (un dollar canadien) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales catégorie A existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé souscrire les 29.442 (vingt-neuf mille quatre cent quarante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale CAD 1,- (un dollar canadien) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

À la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, la première partie de l'article 5 des Statuts de la Société est modifiée avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à CAD 96.459,- (quatre-vingt seize mille quatre cent cinquante-neuf dollars canadiens) représenté par:

1. 19.100 (dix-neuf mille cent) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),

2. 73.159 (soixante-treize mille cent cinquante-neuf) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),

3. 3.500 (trois mille cinq cents) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
4. 100 (cent) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
5. 100 (cent) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
6. 100 (cent) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
7. 100 (cent) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
8. 100 (cent) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
9. 100 (cent) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
10. 100 (cent) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
ayant chacune une valeur nominale CAD 1,-(un dollar canadien).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.350,- (mille trois cent cinquante euros).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: W. Tocco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012057104/152.

(120080314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.627.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 2011 de sa société mère, Macquarie European Infrastructure Fund II ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012053394/14.

(120073959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Synergix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.420.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le seize avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de M.B.W. S.à r.l., ayant son siège social au 7, avenue Philippe Lebon, F-92390 Villeneuve-la-Garenne, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 332.138.635, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 avril 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SYNERGIX INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange en date 19 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 3 juin 2000;

- que le capital social de la société «SYNERGIX INTERNATIONAL S.A.» s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que M.B.W. S.à r.l., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 4 avril 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 4 avril 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2012. Relation: LAC/2012/17729. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053529/56.

(120074352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.017.825,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012053535/10.

(120073958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.115.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 avril 2012

En date du 13 avril 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Cornelia M.W. van den BROEK de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2012;

- de nommer Madame Martine KNOCH, née le 7 mai 1977 à Ettelbrück, Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2012 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Solveig Diana HOFFMANN, née le 18 mars 1971 à Guben, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit à compter du 1^{er} mai 2012:

- Monsieur Robert W. SIMON
- Monsieur Dennis McDONAGH
- Monsieur Francesco BISCARINI
- Madame Martine KNOCH
- Madame Solveig Diana HOFFMANN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012057534/28.

(120081059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Inmet Panama I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.740.

STATUTES

In the year two thousand and twelve on the sixteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

INMET MINING CORPORATION, having its registered office at 330 Bay Street, Suite 1000, Toronto, Ontario, M5H 2S8, Canada,

Represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "INMET PANAMA I Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase,

exchange or in any other manner any stock, shares, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into agreements which are likely to enhance, facilitate or supplement this object.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kind of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies in the group. It may also give guarantees, enter into agreements providing support and other agreements and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company or to assist or benefit its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Company may carry out directly or through branches and/or offices located in Luxembourg or abroad all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance, facilitate or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Capital - Units.

5.1 The Company's corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty (20) units in registered form with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each.

5.2 All the units are fully paid up.

Art. 6. Increase and Reduction of corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of member(s), adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of units.

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members, within the limits of the Law. Indeed, units may not be transferred inter-vivo to non-members, unless members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Company may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

8.1 All Units shall be exclusively issued in registered form according to the Law and are vested with voting rights.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the member(s) if he or they require.

8.3 The ownership of the registered units will result from the registration in the members' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of member(s).

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of member(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

10.2 Any resolution to be taken by the board of managers at a meeting of the board of managers shall be taken within Luxembourg.

10.3 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.4 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Board of managers - Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented and a majority of the managers are physically present in Luxembourg and no manager attend the meeting from Canada. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. However, written resolutions shall be valid only if a majority of the managers signing such resolutions are physically present in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax. The date of the resolution shall be the date of the last signature of the resolution.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, the chairman pro tempore, the secretary, the secretary pro tempore or by two managers.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the signature of the joint signature of two managers or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of members

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Company.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a sole member or majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous vote. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of member(s).

14.5 The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the member(s) are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the member(s) and the Company represented by him or them, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and twelve.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of member(s), upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers of the Company,
2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a general meeting of the members, or the board of managers,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the member(s) in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensations.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the member(s).

18.3 The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid to

the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Company.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for the twenty (20.-) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Resolution of the sole member

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is at Luxembourg 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of managers is fixed at 4.

3. The following persons are appointed as managers:

- Mr. Fredy Thyès, born on May 29, 1941 in Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, residing at L-2551 Luxembourg, 47, avenue du 10 Septembre;

- Ms. Sunny Lowe, born on November 23, 1976, in Taiwan, residing at 392 Woburn Avenue Toronto Ontario M5M 1L5 Canada;

- Mr. Emmanuel Réveillaud, born on October 10, 1970 in La Rochelle, France, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse;

- Mr. Philippe Salpetier, born on August 19, 1970 in Libramont Belgium, residing at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.

4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand thirteen.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize avril.

Par devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant,

A comparu:

INMET MINING CORPORATION, ayant son siège social au 330 Bay Street, Suite 1000, Toronto, Ontario, M5H 2S8, Canada,

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Title I. Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Inmet Panama I Sàrl", (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques. La Société pourra prendre part à des contrats qui sont susceptibles d'améliorer, de faciliter ou de compléter cet objet.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties, conclure des contrats fournissant une assistance et autres contrats, et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés ou assister, faire bénéficier ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties ou totalité de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer, faciliter et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Title II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt (20) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés dans les conditions fixées par la Loi. En effet, les parts sociales ne peuvent être transférées inter-vivo, sauf si les associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social l'autorisent au préalable lors d'une l'assemblée générale des associés.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telle que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des associés sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé(s) qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associés.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés(s).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous les actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Toute résolution devant être prise par le conseil de gérance devra être prise au Luxembourg.

10.3 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.4 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrable avant l'heure de la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra exceptionnellement se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'une majorité de gérants est physiquement présente au Luxembourg et qu'aucun manager ne participe au conseil de gérance du Canada. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. Toutefois, les résolutions ne peuvent être valablement prises que si la majorité des gérants signant de telles résolutions sont présents physiquement au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax. La date des résolutions sera la date de la dernière signature des résolutions.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Président intérimaire, le Secrétaire, le Secrétaire intérimaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule ou conjointe signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associé(s).

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions des associé(s) sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre les associé(s) et la société représentée par les associé(s), seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le gérant unique ou par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Le prélèvement redevient obligatoire lorsque la réserve légale tombe en dessous de dix pourcent (10%) du capital social de la société. L'assemblée générale des associé(s), sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée générale des associés, ou le conseil de gérance,
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associé(s) qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associé(s).

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux vingt (20) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents Euro (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à Luxembourg, 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants:
 - Monsieur Fredy Thyès, né le 29 mai 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au L-2551 Luxembourg, 47 avenue du X Septembre;
 - Ms. Sunny Lowe, née le 23 novembre 1976, à Taiwan, demeurant au 392 Woburn Avenue Toronto Ontario M5M 1L5, Canada
 - Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 Octobre 1971, à La Rochelle (France), demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
 - Monsieur Philippe Salpetier, né le 19 août 1970, à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au L-2310, Grand-Duché de Luxembourg, 16, avenue Pasteur,
4. Le mandat des gérants prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille treize.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19295. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056430/460.

(120079488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Locadin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 111.227.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 30 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée LOCADIN s. à r.l., établie et ayant son siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 111 227.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Jean-Claude WIRTH, et liquidateur Maître Daniel BAULISCH, Avocat à la Cour, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Daniel BAULISCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2012056083/21.

(120078468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Tenaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053544/10.

(120074883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6840 Machtum, 11, rue de Donven.
R.C.S. Luxembourg B 110.821.

L'an deux mille douze, le trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Wolfgang FEIT, conseiller en énergie, demeurant à D-54298 Welschbillig, 19, In der Haag, ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 2 mai 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l., avec siège social à L-4440 Soleuvre, 125a, rue d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.821 (NIN 2005 2426 481).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 106 du 17 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 607 du 19 mars 2009,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2428 du 11 novembre 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 30 janvier 2012.

Le capital social s'élève à douze mille six cents Euros (€ 12.600.-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

Ensuite le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Soleuvre à Machtum et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (première phrase). Le siège social est établi à Machtum.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L6840 Machtum, 11, rue de Donven.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 mai 2012. Relation: ECH/2012/767. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057468/44.

(120080959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

TK-Design and More S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5560 Remich, 14, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.413.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 08.05.2012.

Référence de publication: 2012053549/10.

(120074945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.791.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée CAMLUX S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B148.791, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2012, LAC/2012/16128, aux droits de 75.-€, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro L120059652 le 13 avril 2012, une erreur matérielle s'est glissée dans les indications relatives à l'associé unique et plus particulièrement en ce qui concerne la loi sous laquelle la société a été constituée, qui n'est pas la loi du Saskatchewan, mais la loi du Canada, de sorte que le deuxième paragraphe de la version anglaise de l'acte doit se lire comme suit:

"There appeared Cameco Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Camlux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.791 (the Company). The Company was incorporated on October 16, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 11, 2009

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2206 (the Articles). The Articles have not been amended since then.”

et que la version française de l'acte doit se lire comme suit:

«A comparu Cameco Corporation, une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social est établi au 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3, étant l'associé unique (l'Associé Unique) de Camlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.791 (la Société). La Société a été constituée le 16 octobre 2009, suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 11 novembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2206 (les Statuts). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.»

Signé: M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 mai 2012. LAC/2012/19947. Reçu douze euros EUR 12,

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057541/44.

(120081011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

TRE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.276.

L'an deux mille douze,

le vingt-deux mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «IRIS FUND SICAV-FIS, par le compartiment SFERA», une société en commandite par actions sous forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) avec sa structure dit «umbrella» qui comprend différents compartiments et classes, avec siège social au 111 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

elle-même ici représentée par Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle au 38 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 16 mars 2012,

laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «TRE INTERNATIONAL S.A.» (la «Société») une société anonyme, constituée conformément à un acte notarié reçu en date du 11 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1168 du 15 juin 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 146 276, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié dressé le 03 juin 2009, publié au Mémorial numéro 1218 du 24 juin 2009.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des sept mille huit cent quatre-vingt-dix (7'890) actions existantes de la Société, de sorte que le capital social d'un montant de SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE EUROS (789'000.- EUR) sera représenté par sept mille huit cent quatre-vingt-dix (7'890) actions sans mention de valeur nominale, toutes détenues par lui-même.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (99'969,95 EUR) afin de le porter de son montant actuel de SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE EUROS (789'000.- EUR) représenté par sept mille huit cent quatre-vingt-dix (7'890) actions sans mention de valeur

nominale à un montant de HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (888'969,95 EUR) qui sera, après cette augmentation de capital une fois réalisé divisé en neuf mille trente-cinq (9'035) actions sans mention de valeur nominale.

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'émettre, en conséquence directe de cette augmentation de capital, mille cent quarante-cinq (1'145) actions nouvelles ordinaires sans désignation de valeur nominale, chaque nouvelle action émise avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue des présentes résolutions.

Quatrième résolution
Souscription et Libération

Les mille cent quarante-cinq (1'145) actions nouvelles émises par la Société ont été entièrement souscrites par la partie comparante, la société «la société «IRIS FUND SICAV-FIS, par le compartiment SFERA», préqualifiée, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire et libérées intégralement par elle-même par un apport en numéraire de la somme de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (99'969,95 EUR)

La preuve de cette libération des actions nouvelles en numéraire a été fournie au notaire soussigné par une attestation bancaire, qui la reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'actionnaire unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article TROIS (3) des statuts de la Société. L'actionnaire unique décide de donner à ce premier alinéa de l'article TROIS (3) des statuts, la nouvelle teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (888'969,95 EUR) représenté par neuf mille trente-cinq (9'035) actions sans mention de valeur nominale.»

Frais - Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cent euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mars 2012. Relation: EAC/2012/3989. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012053551/72.

(120074228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

**Bach Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. Bach S.A.).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 168.750.

—
ACTE RECTIFICATIF

In the year two thousand and twelve, on the eighth of May.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

THE CALU TRUST SA, a settlement made on March 12th, 2010 and amended by a Deed of Amendment and Restatement dated December 20th, 2011, governed by the laws of Singapore, here represented by his trustee EFG TRUST COMPANY (SINGAPORE) LIMITED, a private limited company incorporated and existing under the laws of Singapore and having its registered office at 25 North Bridge Road, #07-00 EFG Bank Building, Singapore 179104, Company Number 200723420M,

here represented by Mr Paolo PANICO, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given on April 30th, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The presaid company BACH S.A. is a public limited liability company (société anonyme), not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having its registered office at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, dated April 17th, 2012, registered under number 767/2012 of her Répertoire, registered with the Registration authorities, Actes civils on April 19th, 2012 under the relation: LAC/2012/17899, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (the Company).

The articles of association of the Company have been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company explained to the notary that, due to an error it was chosen a name for the company that already exists, so that the name of the company has to be changed into a name that is still available on RCS.

As a consequence article 1 of the articles of incorporation contained in the deed dated April 17th, 2012 should be read as follows in its English version:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of “BACH INVESTMENTS S.A.” (the “Company”) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the “Securitisation Law”) and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association.”

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huit mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

THE CALU TRUST, un settlement constitué le 12 mars 2010, modifié par acte de modification et de refonte du 20 décembre 2011, régi par les lois de Singapour, ici représenté par son Trustee EFG TRUST COMPANY (SINGAPORE) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Singapour, établie et ayant son siège social à 25, North Bridge Road, #07-00 EFG Bank Building, Singapour 179104, numéro de société 200723420M,

ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le trente avril 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La prédite société BACH S.A. est une société anonyme, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, avec siège social à 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 2012, inscrit sous le numéro 767/2012 de son répertoire, enregistré à Luxembourg, Actes Civils le 19 avril 2012 sous la relation LAC/2012/17899, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société a expliqué au notaire que, suite à une erreur, il a été donné à la société une dénomination qui existait déjà, de manière à ce que la dénomination de la société doit être changé en une dénomination qui est toujours disponible auprès du R.C.S. Luxembourg.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts contenus dans l'acte du 17 avril 2012 doit être lu en sa version française:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «BACH INVESTMENTS S.A.» (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par

les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.”

La partie comparante requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2012. LAC/2012/21613. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056866/90.

(120079731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

TRE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.276.

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053552/10.

(120074781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Iris Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 23.916.

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IRIS PRODUCTIONS S.A., avec siège social à L-1543 Luxembourg, 45, Boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 23.916 (NIN 1989 2200 575),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 janvier 1986, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 du 6 mai 1986, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph KERSCHEN en date du 25 juin 1986, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 259 du 12 septembre 1986;

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph KERSCHEN en date du 11 juin 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 285 du 14 octobre 1987;

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph KERSCHEN en date du 10 mai 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 196 du 21 juillet 1988;

- suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 189 du 10 juillet 1989;

- suivant acte reçu par ledit notaire André SCHWACHTGEN en date du 8 juillet 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 40 du 4 février 1992.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 avril 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 787 du 24 mai 2002,

au capital social de deux cent trente mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros cinquante-six Cents (€ 230.590,56), représenté par dix-huit mille six cent quatre (18.604) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle Kehlen, Halle Bleu.

2.- Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège de la société est établi à Kehlen.

3.- Modification de l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

4.- Modification de la première phrase de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (première phrase). La société a pour objet la réalisation, la production, l'achat et la vente de films, d'éditions musicales et toute oeuvre audiovisuelle.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Kehlen et de fixer la nouvelle adresse à L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle Kehlen, Halle Bleu.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège de la société est établi à Kehlen.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (première phrase). La société a pour objet la réalisation, la production, l'achat et la vente de films, d'éditions musicales et toute oeuvre audiovisuelle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, M. FUNCK, D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mai 2012. Relation: ECH/2012/749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057722/81.

(120080839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 Avril 2012:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Mme Alicia Zemanek, Présidente du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Martin Baumert, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Thomas Helfferich, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS LUXEMBOURG SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Sandra Ehlers / Francesco Molino

Director / Director

Référence de publication: 2012053557/17.

(120074389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS LUXEMBOURG SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Sandra Ehlers / Francesco Molino

Director / Director

Référence de publication: 2012053558/13.

(120074392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 4.745.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment du procès-verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires du 22 février 2012 que les décisions suivantes ont été prises:

L'Assemblée approuve à l'unanimité la nomination définitive de Mr. Christophe de Maistre, de nationalité française, pour une période commençant immédiatement après la présente assemblée annuelle tenue le 22 février 2012 et se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2016. Monsieur de Maistre a déclaré élire domicile au siège social de Siemens S.A. quant à toutes les actions, notifications et toute correspondance qui directement ou indirectement concernent l'exercice de ce mandat d'administrateur.

L'Assemblée rappelle que le pouvoir de représentation est réglé comme suit à l'article 16 des statuts:

16.1 La société est valablement représentée à l'égard des tiers:

a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes et en droit): par la signature conjointe de deux administrateurs, et ce, sans préjudice de l'article 16.1 d);

b) sans préjudice au pouvoir de représentation qui précède et dans les limites des pouvoirs légalement transférables au comité de direction: soit par la signature conjointe de deux membres du comité de direction, soit par la signature conjointe d'un administrateur et d'un membre du comité de direction;

c) dans les actes relevant de la gestion journalière: soit par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière, soit par la signature conjointe d'un délégué à la gestion journalière et d'un administrateur ou d'un administrateur délégué;

d) en justice et devant le Conseil d'Etat et pour autant qu'il s'agit de marchés publics: par la signature d'un seul administrateur.

16.2. Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation impliquent le pouvoir de les subdéléguer à un ou plusieurs mandataires spéciaux qui engagent valablement la société dans les limites de leur mandat.

16.3. Nonobstant les dispositions de l'article 16.1 et 16.2, tous les pouvoirs liés au statut d'entreprise de sécurité en matière d'activités de sécurité prévues par la Loi susmentionnée (Loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, les entreprises de sécurité et les services internes de gardiennage.) peuvent être délégués complètement et sans restrictions par le Conseil d'administration aux personnes indiquées par lui, pour autant et dans la mesure où les membres du Conseil d'administration ne remplissent pas les conditions en matière de formation dont question à l'article 15.1. Cette délégation de pouvoirs a pour conséquence que les personnes indiquées ont l'entière compétence de décision en ce qui concerne les activités de sécurité telles que stipulées dans la Loi susmentionnée et que ces personnes peuvent en droit et pour tous les actes qui concernent des affaires mentionnées dans ladite Loi agir seules et lier la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS S.A.

Matthieu Chambon

Mandat spécial

Référence de publication: 2012057454/41.

(120080431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Unilux International, Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 112.086.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 08/05/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012053559/13.

(120074497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Unilux International, Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 112.086.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 08/05/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012053560/13.

(120074498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.245.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 avril 2012

En date du 13 avril 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Cornelia M.W. van den BROEK de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2012;

- de nommer Madame Martine KNOCH, née le 7 mai 1977 à Ettelbruck, Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2012 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Solveig Diana HOFFMANN, née le 18 mars 1971 à Guben, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit à compter du 1^{er} mai 2012:

- Monsieur Robert W. SIMON
- Monsieur Dennis McDONAGH
- Monsieur Francesco BISCARINI
- Madame Martine KNOCH
- Madame Solveig Diana HOFFMANN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

BRE/German Hotel Holding II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012057535/28.

(120081034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Blue Blade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 64.230,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 150.477.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Blue Blade S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.477 (the "Company") incorporated by a notary deed enacted by Maître Léonie Grethen on 21 December 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C 269 on 8 February 2010, last modified by a notary deed enacted by Maître Blanche Moutrier on 8 January 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C 309 on 11 February 2010.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, Pale Cover Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at T6B18 Favray Court, Tigne Point, Midi, Sliema TP01, Malta, is duly represented by Régis Galiotto, with professional address at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal. The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 1,500 (one thousand five hundred) shares with a nominal value of GBP 30 (thirty Pounds Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of GBP 19,230 (nineteen thousand two hundred thirty Great British Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 45,000 (forty-five thousand Pounds Sterling) to GBP 64,230 (sixty-four thousand two hundred thirty Great British Pounds) by the issuance of 641 (six hundred forty-one) new shares with a nominal value of GBP 30 (thirty Pounds) each;
3. Subscription and payment through the incorporation of profits for the financial year 2011 for an amount of GBP 795,000 (seven hundred ninety-five thousand Great British Pounds) where (i) GBP 19,230 (nineteen thousand two hun-

dred thirty Great British Pounds) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) GBP 775,770 (seven hundred seventy-five thousand seven hundred seventy Pounds Sterling) shall be allocated to the share premium;

4. New composition of the share holding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 19,230 (nineteen thousand two hundred and thirty Pounds Sterling), so as to raise it from its current amount of GBP 45,000 (forty-five thousand Pounds Sterling) to GBP 64,230 (sixty four thousand two hundred thirty Pounds Sterling), by the issuance of 641 (six hundred forty-one) new shares with a nominal value of GBP 30 (thirty Pounds Sterling) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to GBP 775,770 (seven hundred seventy-five thousand seven hundred seventy Pounds Sterling), the whole by the incorporation to the share capital of GBP 795,000 (seven hundred ninety-five thousand Pounds Sterling) being part of the profits realized by the Company for the financial year ending on 31 December 2011 and further approved by the sole shareholder of the Company on 27 March 2012 (the "Profits") (the "Incorporation of Profits").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the sole shareholder of the New Shares referred to above by the Incorporation of Profits.

Subscription - Payment

The sole shareholder, here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe the New Shares.

The issuance of the New Shares is also subject to the payment of a global share premium amounting to GBP 775,770 (seven hundred seventy-five thousand seven hundred seventy Pounds Sterling).

Description of the contribution

The contribution made by the sole shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares, represents the incorporation to the capital of the Profits.

The total value of the Incorporation of Profits made by the sole shareholder to the Company, which amounts to GBP 795,000 (seven hundred ninety-five thousand Pounds Sterling), is allocated as follows:

- GBP 19,230 (nineteen thousand two hundred thirty Pounds Sterling) to the share capital; and
- GBP 775,770 (seven hundred seventy-five thousand seven hundred seventy Pounds Sterling) as share premium.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the existing Profits has been given to the undersigned notary on the basis on interim balance sheet of the Company dated 27 March 2012.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Pale Cover Limited: 2,141 (two thousand one hundred forty-one) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Incorporation of Profits having been fully carried out, it is resolved to amend article 4 of the Company's articles of association to read as follows:

" Art. 4. Capital. The Company's subscribed corporate capital is fixed at GBP 64,230 (sixty four thousand two hundred thirty Pounds Sterling), represented by 2,141 (two thousand one hundred forty-one) corporate units with a nominal value of GBP 30 (thirty Pounds Sterling) per corporate units."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand two hundred Euros (2,200.-Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente mars,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Blue Blade S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.477 (la «Société») constituée par acte notarié par Maître Léonie Grethen le 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 269 daté du 8 février 2010, et dernièrement modifié par acte notarié par Maître Blanche Moutrier le 8 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 309 daté du 11 février 2010

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, Pale Cover Limited, une société constituée selon le droit de Malte, ayant son siège sis au T6B18 Favray Court, Tigne Point, Midi, Sliema TP01, Malte, est dûment représenté par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé. Le nombre de parts détenues par l'associé unique est reporté sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 19.230 GBP (dix-neuf mille deux cent trente Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de 45.000 GBP (quarante-cinq mille Livres Sterling) à 64.230 GBP (soixante-quatre mille deux cent trente Livres Sterling) par l'émission de 641 (six cent quarante et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling) chacune;
3. Souscription et paiement par l'incorporation de profits pour l'exercice social 2011 d'un montant de 795.000 GBP (sept cent quatre-vingtquinze mille Livres Sterling) dont (i) 19.230 GBP (dix-neuf mille deux cent trente Livres Sterling) seront alloués au capital social de la Société et (ii) 775.770 GBP (sept-cent soixante-quinze mille sept cent soixante-dix Livres Sterling) seront alloués à la prime d'émission;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 19.230 GBP (dix-neuf mille deux cent trente Livres Sterling), afin de le porter de son montant actuel de 45.000 GBP (quarante-cinq mille Livres Sterling) à 64.230 GBP (soixante-quatre mille deux cent trente Livres Sterling) par l'émission de 641 (six cent quarante et une) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 775.770 GBP (sept-cent soixante-quinze mille sept cent soixante-dix Livres Sterling), la totalité par l'incorporation au capital de 795.000 GBP (sept cent quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling) représentant une partie des profits réalisés par la Société au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011 et tels qu'approuvés par l'associé unique de la Société le 27 mars 2012 (les «Profits»), (l'«Incorporation des Profits»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'associé unique des Nouvelles Parts Sociales auxquelles il est référé ci-dessus par l'Incorporation des Profits.

Souscription - Paiement

Intervient suite à cela l'associé unique, ici représenté par Régis Galiotto, mentionnée ci-dessus, par voie de procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 775.770 GBP (sept-cent soixante-quinze mille sept cent soixante-dix Livres Sterling).

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'associé unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente l'incorporation au capital des Profits.

La valeur totale de l'Incorporation des Profits réalisée par l'associé unique à la Société, qui s'élève à 795.000 GBP (sept cent quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling), est allouée comme suit:

- 19.230 GBP (dix-neuf mille deux cent trente Livres Sterling) au capital social de la Société; et
- 775.770 GBP (sept-cent soixante-quinze mille sept cent soixante-dix Livres Sterling) à la prime d'émission.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence des Profits a été donnée au notaire sur base d'un état comptable intérimaire de la Société en date du 27 mars 2012.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, le capital social de la Société est désormais réparti comme suit:

- Pale Cover Limited: 2.141 (deux mille cent quarante et une) parts sociales.

Cinquième résolution:

Considérant ce qui précède ainsi que les résolutions prises, et l'Incorporation des Profits ayant été pleinement réalisée, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour qu'il soit rédigé comme suit:

« **Art. 4. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 64.230 GBP (soixante-quatre mille deux cent trente Livres Sterling), représenté par 2.141 (deux mille cent quarante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à deux mille deux cents Euros (2.200.-Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, lecture ayant été faite de ce document aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2012. Relation: LAC/2012/15820. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012056860/195.

(120080299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Vendôme Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 105.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053568/9.

(120074758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Unilux International, Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 112.086.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 08/05/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012053561/13.

(120074499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Voltage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 158.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053565/10.

(120073895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Toitures Mutsch SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 51.

R.C.S. Luxembourg B 97.090.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 5 mars 2012

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme "TOITURES MUTSCH SA", tenue en l'étude de Maître Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz en date du 5 mars 2012, enregistrée à Wiltz le 7 mars 2012 (WIL/2012/192):

Ont comparu:

1.- Monsieur Romain Mutsch, commerçant, né à Wiltz, le 26 décembre 1966, demeurant à L-9940 Asselborn, maison 50.

2.- Madame Sandra Fank, employée privée, née à Ettelbrück, le 9 mai 1973, demeurant à L-9940 Asselborn, maison 50.

3.- Monsieur SCHARF Andreas, né à Goerlitz (D), le 28 juin 1981, demeurant à L-9940 Asselborn, 51, op der Strooss
tous membres du conseil d'administration de la société anonyme TOITURES MUTSCH SA, dont le siège social est à L-9940 Asselborn, Maison 51, inscrite au registre de commerce sous le numéro B97090, constituée aux termes d'un acte reçu le 19 novembre 2003 par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné.

Première résolution

Les membres du conseil d'administration élisent à l'unanimité Madame Sandra FANK, administrateur délégué à la gestion administrative, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2017.

70361

Deuxième résolution

Les membres du conseil d'administration prolongent le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Romain MUTSCH jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2017.

Troisième résolution

Pour les besoins administratifs et financiers de la société, la société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un des administrateurs-délégués.

Fait à Wiltz, le 15 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012057461/31.

(120080521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Vattenfall Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 49.528.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 avril 2012

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Berndt KOCKUM,
- Monsieur Johan GYLLENHOFF,
- Monsieur Thomas WRANDE

Sont nommés Administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG comme Réviseur d'Entreprise Indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2012:

Pour la société VATTENFALL REINSURANCE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012053566/18.

(120074039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

2 L 2 I (La Luxembourgeoise d'Investissements Industriels), Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 35, Parc Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 88.878.

L'an deux mille douze, le onze mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «2 L 2 I (La Luxembourgeoise d'Investissements Industriels)» avec siège à L-2014 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse, R.C.S. Luxembourg B 88878, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 28 août 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1531 en date du 24 octobre 2002.

La séance est ouverte à 9h15 sous la présidence Monsieur Johny LOGELIN, employé privé, demeurant à Belvaux.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Antonio TAVARES, indépendant, demeurant à L-6961 Senningen, 18 rue du Château.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent actions (100) représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique, déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, il prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

II .- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de Luxembourg à Frisange avec modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- 2) Fixation de l'adresse à L-5753 Frisange, 35 Parc Lesigny.
- 3) Révocation de deux administrateurs et du commissaire aux comptes de la prédite société, avec décharge à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats.
- 4) Modification du premier alinéa de l'article six (6) des statuts.
- 5) Modification de l'article vingt et un (21) des statuts.
- 6) Nomination d'un administrateur unique et d'un commissaire aux comptes de la société

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Frisange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). Le siège social est établi à Frisange.

(Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-5753 Frisange, 35 Parc Lesigny.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de révoquer à compter de ce jour:

- a) de leurs fonctions d'administrateurs:
 - Madame Christine LOUIS – HABERER, demeurant à L-2014 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.
 - Monsieur Charles KAUFHOLD, demeurant à L-2014 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.
- b) de sa fonction de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Jean-Jacques SCHERER, demeurant à L-2146 Luxembourg, 55-57 rue de Merl

Et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article douze (12) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, après avoir constaté que la société est établie par un actionnaire unique à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée de six ans:

- a) dans la fonction d'administrateur unique:
 - Monsieur Antonio TAVARES, indépendant, demeurant à L-6961 Senningen, 18 rue du Château.
- b) dans la fonction de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Figen GÖKCE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54 rue Charles Martel.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2017.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (900.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société qui s'y oblige expressément

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J.Logelin, A.Muhovic, A.Tavares, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mai 2012. Relation: EAC/2012/6072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057379/90.

(120079828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Vattenfall Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 49.528.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société VATTENFALL REINSURANCE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012053567/11.

(120074040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Fliesen & Verputz Funk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 40, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 132.756.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Daniel FUNK, Fliesenlegermeister, wohnhaft in D-66693 Mettlach, 10, Lilienweg.

Welcher Komparsent erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Fliesen & Verputz Funk S.à r.l. ist, mit Sitz in L-5442 Roedt, 54, route de Remich, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 132.756 (NIN 2007 2452 535).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2657 vom 20. November 2007, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1374 vom 4. Juni 2008;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Roger ARRENSDORFF, mit dem damaligen Amtssitze in Bad-Mondorf, am 16. Mai 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2436 vom 11. Oktober 2011.

Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf siebenzig tausend Euro (€ 70.000.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je sieben hundert Euro (€ 700.-), alle zugeteilt Herrn Daniel FUNK.

Alsdann ersuchte der Komparsent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Roedt nach Ellange zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ellange.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5691 Ellange, 40, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. FUNK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 mai 2012. Relation: ECH/2012/765. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 18. Mai 2012.

Référence de publication: 2012057644/43.

(120080965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Venetie Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.679.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012053569/10.

(120074924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Wiltz RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 1.618.001,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 46.306.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 avril 2012

L'Assemblée a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.ù.r.l.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012053575/17.

(120074754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

KGX Gesellschaftsbeteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.543.

Monsieur Pierre Metzler, agissant en tant qu'associé unique de la Société, a modifié, en date du 15 mai 2012, la composition du conseil de gérance de la Société comme suit:

- M. Pierre Metzler, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en tant que gérant ayant un pouvoir de signature A;

- Mme Eva Monica Kalawski, née à Worcester, Massachusetts (Etats-Unis), le 23 mai 1955, résidant au 939, 20th Street, #4, 90403 Santa Monica, California (Etats-Unis), en tant que gérant ayant un pouvoir de signature B;

- M. Ian Michael Stuart Downie, né à Hong-Kong (Chine), le 28 janvier 1949, résidant à Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP, Royaume-Uni, en tant que gérant ayant un pouvoir de signature B.

Les trois gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Monsieur Pierre Metzler, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a transféré, en date du 15 mai 2012, 12.500 parts sociales de la Société à Oramak S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.560;

A la suite de la cession décrite ci-dessus, Oramak S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.560, détient la totalité des 12.500 parts sociales de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057737/27.

(120080587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Wiltz RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 46.306.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053576/10.

(120074776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Waste Treatment and Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.091.

Les comptes arrêtés au 27 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053577/10.

(120074895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Weber Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.175.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 7 mai 2012 que:

1. L'Assemblée confirme le transfert du siège social de la société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2012.

Pour Hoogewerf & Cie
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012053578/13.

(120074531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Renaissance Asset Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.835.

EXTRAIT

En date du 24 avril 2012, Mme Barbara Rupf Bee, née le 11 septembre 1963 à San Jose, CA, USA, domiciliée professionnellement au Freigutstrasse 26, 8002 Zurich, Suisse a été cooptée, avec effet immédiat, en tant qu'administrateur de la Société, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2013.

En conséquence, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Richard Goddard
- Blake Klein
- Adrian Harris
- Marios Hadjiyiannakis
- Rob Cutler Barbara Rupf Bee

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012056090/21.

(120078213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Cuprum Holding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.110,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.760.

—
RECTIFICATIF

du 3 avril 2012 - Numéro 667/2012

L'an deux mille douze, le trois avril.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Cuprum GP Limited, société à responsabilité limitée régie par les lois l'Île de Man, dont le siège social est établi à Fort Anne, Douglas, IM1 5PD, dûment immatriculée auprès des autorités compétentes de l'île de Man sous le numéro 007042V;

étant l'associé unique (l'«Associé unique») de Cuprum Holding Limited, société à responsabilité limitée régie par les lois l'Île de Man, dont le siège social est établi à Fort Anne, Douglas, IM1 5PD, dûment immatriculée auprès des autorités compétentes de l'île de Man sous le numéro 007041V (la «Société»);

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, est restée annexée à l'acte de transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale (mais pas du siège social) de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2012, acte numéro 3193-2011 de son répertoire, enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2012, relation: LAC/2012/98,

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, que dans le susdit acte de transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale du 22 décembre 2011, il a été omis d'indiquer l'exercice social de la société, à la suite de l'article 28,

de sorte que le dernier article des statuts savoir l'article 29 (exercice), aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise

29. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

The actual accounting will end on December 31, 2011.

Traduction française

29. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

L'actuel exercice social se terminera le 31 décembre 2011.

Le comparant déclare que toutes les autres résolutions dudit acte du 22 décembre 2011 restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2012. LAC/2012/16135. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056907/45.

(120079864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Webfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.517.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012053579/10.

(120073986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Yachting Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.

Référence de publication: 2012053583/10.

(120074116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Zolid Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 36-38, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 158.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signatures.

Référence de publication: 2012053585/10.

(120073896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Russian Mortgage Backed Securities 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.785.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 9 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 9 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 9 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à s'Gravenrage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano
 - * Monsieur Martinus C.J. Weijermans
 - * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2012057879/24.

(120081083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

ZT Poland II SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 163.611.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 3 mai 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012053586/14.

(120073990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

2C Investments GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 144.372.

—
Les comptes au 31 décembre 2009 rectifié modifiant les comptes au 31 décembre 2009 déposé le 16 décembre 2010 et portant la référence L100192696 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2C Investments GmbH
Un mandataire

Référence de publication: 2012053587/12.

(120074961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

V.B.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8288 Kehlen, 1A, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 165.500.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057968/10.

(120081315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Tuscany Rig Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 154.366.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057949/10.

(120081165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.
